



Ce document a pour objectif de donner quelques repères pour la présentation du projet de club : description, valorisation et priorisation des objectifs.

Le projet associatif constitue l'élément fondateur du club. Il explicite les statuts du club et définit son cadre d'actions. Sur la base des valeurs que l'association sportive souhaite développer et partager, il présente l'organisation, les objectifs et les actions que le club envisage de mettre en œuvre.

Le club développe son projet dans le cadre de la politique fédérale déclinée par la ligue et le comité départemental. Il inscrit son action sur un territoire dans lequel d'autres acteurs, notamment les collectivités territoriales, contribuent, en complémentarité, à la mise en place d'une politique sportive locale.

L'objet central d'une association sportive est, conformément à ses statuts, de développer la pratique d'une ou plusieurs disciplines sportives et de favoriser son accessibilité au plus grand nombre. Ce principe de base prend en compte des dimensions éducatives, éthiques, sociales voire sociétales qu'il est utile de valoriser et de conforter.

Cet outil d'accompagnement vise à faciliter d'une part la présentation du projet dans sa globalité et d'autre part d'en valoriser ses effets (sportifs, éducatifs, sociaux et économiques).

Cette démarche fait référence aux orientations de la part territoriale du CNDS 2011.

Au regard des objectifs dans les champs sportifs, éducatifs, sociaux, économiques, le club veille à se donner des indicateurs sur les résultats qu'il vise.

Des fiches annexes permettent de développer certains aspects de ce projet :

- L'éthique et l'engagement éducatif du club (civi-conditionnalité)
- Le développement durable
- · Le service civique et l'éthique sportive

PRÉSENTATION DU PROJET DU CLUB

Les éléments constitutifs du projet

Le projet de club est composé de 4 volets :

- · le volet sportif
- le volet éducatif
- · le volet social
- le volet économique

■ Volet sportif

1) Les activités proposées et/ou disciplines

2) Les fonctions assurées :

- initiation
- compétition
- loisir / bien-être

3) Les pratiquants concernés par chacune des fonctions citées précédemment :

- nombre d'adhérents
- nombre de licenciés par tranche d'âge (-18 ans/18 ans et +) et par genre
- les territoires d'habitation des pratiquants (urbain, rural...)
- le territoire d'implantation du club (quartier urbain, rural...)

4) Les modalités d'accueil correspondant aux fonctions assurées :

- l'offre de pratique adaptée à la diversité des publics accueillis (séniors, personnes en situation de handicaps, femmes, enfants, jeunes...)
- les modalités de prise en charge selon les publics (effectifs, créneaux horaires, utilisation d'espaces, nombre et qualification des intervenants...)
- les modalités prises ou prévues pour l'amélioration (formations, nouvelles activités, disponibilité des équipements...).

5) L'organisation (et/ou participation) à des manifestations éco-responsables

■ Volet éducatif : l'association précise ses objectifs éducatifs (transmission de valeurs, de comportements et de savoirs) cf. Annexes « Civi-conditionnalité » et « Service civique ».

1) La présentation des chartes, labels ou codes de la discipline auxquels le club se réfère :

- le thème ou les thèmes
- l'origine de la charte, du label ou du code
- la date de mise en place
- le public visé
- l'implication des bénévoles et des professionnels

La présentation de la démarche et d'outils tels que chartes, labels seront joints en annexe

2) Les valeurs de référence auxquelles le projet se réfère (thématiques) :

- transmission de savoir être
- éthique
- solidarité
- engagement citoyen
- éco-citoyenneté
- respect de l'autre et lutte contre toutes discriminations et violences
- promotion de la santé
- lutte contre le dopage
- autres

3) Les modalités de développement des thématiques :

- comment les dirigeants et l'encadrement veillent au respect des valeurs dans les comportements
- actions d'information, de sensibilisation, de formation

4) Les partenaires du club qui participent au projet en fonction des thématiques :

- collectivités
- institutions
- autres associations
- partenaires privés
- autre (à préciser)

5) Au-delà de la pratique sportive, types de participation des adhérents à la vie du club :

- participation à l'assemblée générale
- conseil de jeunes
- commissions
- mobilisation des adhérents, des familles, des bénévoles à travers des actions (organisation, évènements, journal...)
- engagement dans une formation...

■ **Volet social :** sont présentés les initiatives prises par l'association qui peuvent favoriser l'accès à la pratique sportive des personnes qui en sont éloignées.

1) L'identification et la connaissance des publics éloignés de la pratique

2) Les initiatives prises pour améliorer l'accès des personnes éloignées du sport (éloignement géographique, différence de culture, personnes aux revenus modestes, jeunes filles des quartiers, personnes en situation de handicaps...)

3) Les moyens mis en œuvre :

- équipements utilisés par le club pour accueillir ces publics
- implantations territoriales nouvelles ou mutualisation de moyens : antennes sur des sites repérés...
- concertation avec les collectivités / les associations / autres acteurs...
- activités parents/enfants
- tarifications diversifiées : utilisation d'aides à la personne
- formation spécifique de l'encadrement
- actions en faveur de publics spécifiques (milieu carcéral, foyer d'urgence ou d'insertion...)

4) Les méthodes:

- variété de l'offre : ouverture de sections loisirs, d'écoles de sport... sur un site
- informations générales ou ciblées, portes ouvertes, invitation à la découverte, utilisation du réseau local, promotion tarifaire...
- implication dans des démarches pour sensibiliser de nouveaux publics : accompagnement éducatif...

5) Type de partenariat :

- animation de réseaux ou collaboration avec des structures/organismes à but spécifique (APF, Comité handisport, sport adapté, associations locales, services de l'État, structures sociales ou éducatives...)
- liens et implication avec d'autres dispositifs (politique ville, service civique, etc.)

■ Volet économique : cette partie est consacrée à l'analyse des moyens que se donne l'association pour la réalisation et la pérennité de son projet : l'organisation de la structure, la répartition des charges et des ressources, les moyens mobilisés, les nouveaux besoins et les nouvelles ressources.

1) L'organisation générale du club pour assurer ses missions :

- présentation de l'organigramme notamment

Moyens humains

- ressources humaines de l'association : répartition des responsabilités entre les membres du club (bénévoles, salariés)
- part du budget lié aux personnels rémunérés
- qualifications, formations fédérales, d'État, et continue
- nombre d'emplois aidés (PSE...)

2) Le budget du club:

- présentation des recettes et dépenses avec si possible une projection sur les années à venir
- prix de la cotisation
- prix de la licence

3) Les moyens matériels :

- locaux, véhicules, matériels...

4) La mutualisation de moyens avec d'autres associations :

- matériel
- encadrement
- équipements
- groupement d'employeurs...

5) Les nouveaux besoins : charges nouvelles, développement nécessaire de l'emploi, coût nouveau

6) La recherche de partenaires publics et privés (monde économique), sponsoring, mécénat.

Dans chaque volet, il est opportun d'identifier :

- les leviers, les atouts et les difficultés rencontrées

Les projets s'inscrivent dans une démarche globale de développement durable et dans une recherche d'innovation sociale. Cette présentation pour l'année 2011 pourra être accompagnée, si cela s'avère possible, d'éléments relatifs aux prochaines années (plan pluriannuel) permettant d'inscrire les actions dans la durée.

ANNEXE 1

L'éthique et engagement éducatif du club sportif (civi-conditionnalité)

La pratique sportive recèle de larges potentialités éducatives. Elle peut placer le pratiquant dans une démarche de poursuite d'un projet personnel tant sur le plan social que professionnel. Elle le confronte au respect de règles de compétition et de sécurité. Au travers de la progression technique, elle place les pratiquants dans une démarche d'apprentissage et de perfectionnement permanent. Elle favorise la coopération et la solidarité entre les membres du club. Ainsi, grâce à tous ces aspects, la pratique sportive contribue largement à la cohésion sociale.

La pratique sportive favorise chez les enfants, les adolescents ou les jeunes adultes en situation d'apprentissage sportif une capacité d'écoute qui doit être utilement mise à profit par le club pour transmettre quelques grands principes qui constitueront le socle de la formation d'un futur adulte responsable, attentif à sa santé et citoyen engagé sur les valeurs de la vie démocratique, du développement durable et de la solidarité.

Aussi, les propositions suivantes peuvent servir de base à une réflexion pour la mise en œuvre d'une charte ou d'une convention dans le cadre du fonctionnement de la structure.

Ces propositions pour être mises en œuvre peuvent faire l'objet d'un accompagnement en termes de démarches et d'outils.

Elles relèvent d'un engagement de la part de la structure qui peut être intégré au règlement intérieur.

Les points qui pourraient faire l'objet d'un engagement :

1 - Accueil de publics :

- accueil sans discrimination et avec la même attention de toutes et tous
- avec une description des modes et des conditions d'accueil et d'encadrement des différentes catégories de publics auxquels il propose une pratique sportive
- mise en place de conditions d'accueil de publics traditionnellement éloignés de cette pratique pour des raisons sociales, économiques ou culturelles.

2 – Intégrité physique :

• actions mises en œuvre pour faire respecter par ses membres, et tout particulièrement ceux qui sont investis d'une responsabilité d'encadrement, l'intégrité physique et morale de tous, en particulier celle des mineurs et des jeunes adultes, ainsi que celle des personnes tiers avec lesquelles il est en relation dans le cadre de ses activités.

3 - Respect d'autrui :

- démarches mises en œuvre visant à transmettre aux mineurs et jeunes adultes les comportements respectueux d'autrui (pratiquants, dirigeants, éducateurs et accompagnateurs, arbitres):
 - par l'attitude des adultes
 - par des actions adaptées de sensibilisation des parents et des spectateurs
 - par la prescription des comportements citoyens auprès des jeunes pratiquants
 - par le respect des lieux.

4 - Communication sur l'engagement :

- formalisation d'une démarche (charte, règlement intérieur, etc.)
- définition de modes de diffusion de la charte
- le comité directeur du club adopte ces engagements et les soumet, pour information, à l'assemblée générale du club
- valorisation des bonnes pratiques et des comportements exemplaires
- système de sanctions en cas de manquements à ces règles : remarque verbale, admonestation, avertissement, suspension, exclusion.

5- Choix de thèmes :

- L'association choisit des thèmes d'éducation à l'engagement citoyen des jeunes pratiquants :
- apprentissage de la vie démocratique : animation d'un conseil de jeunes, élaboration de règles de vie conformes aux valeurs du club, participation à la rédaction du journal de l'association, etc.
- adoption de comportements éco citoyens : sensibilisation à son environnement habituel (action sur la propreté des locaux, participation à l'entretien des installations et du matériel, lutte contre les gaspillages en eau et énergie) et inhabituel (sorties à la mer, à la montagne, etc.)
- investissement dans des actions de solidarité : organisation de manifestations (tournoi, kermesses) permettant de contribuer au financement d'un projet porté par une association œuvrant dans le domaine

- humanitaire, du handicap, de la lutte contre les exclusions; jumelage avec un club d'un pays en voie de développement
- promotion de thèmes d'éducation pour la santé : prévention des addictions (médicaments, tabac, alcool, drogues), sensibilisation à la lutte contre le dopage, aux effets du surentrainement, initiation aux premiers secours, équilibre alimentaire, respect des rythmes de sommeil, etc.

6 - Le dirigeant :

- veille au respect des valeurs du club et des comportements attendus de la part de l'ensemble de ses membres
- garant du respect de l'engagement pris par le club (quand par exemple existence d'une charte)
- organise les temps d'information de la charte et du projet de club
- organise un système de valorisation et de sanction
- organise la concertation en vue d'élaborer le contenu des actions sur les thèmes d'éducation, choisis par le club, relatifs à la santé des jeunes pratiquants et à leur engagement citoyen.

7 - L'éducateur :

- prise en compte, au moment de son recrutement, les engagements du club
- attention portée aux difficultés décelées chez les pratiquants placés sous sa responsabilité et des risques que représentent pour les sportifs, et notamment les enfants, l'entraînement précoce et abusif
- garant de l'intégrité physique et morale des jeunes pratiquants dont il a la charge
- promotion des valeurs de fair-play et définition de règles de conduite attendues des joueurs dans les compétitions, de non agression, de refus de la tricherie, de respect des décisions arbitrales et de cordialité, aussi bien vis-à-vis des adversaires que des partenaires
- association des parents et des accompagnateurs :
 - aux orientations et aux méthodes employées dans la phase d'apprentissage où se trouve leur enfant, en relativisant éventuellement les résultats obtenus en compétition
 - à la sensibilisation sur les comportements adaptés lors des rencontres/compétitions (spectateurs, joueurs, décisions arbitrales)
- participation à la réflexion menée au sein de la structure sur les thèmes d'éducation, relatifs :
 - à l'engagement citoyen des jeunes avec l'éducation à la parole des jeunes et leur intéressement à des causes d'intérêt général
- à la santé du pratiquant avec les messages et conseils à délivrer relatifs à la diététique, aux dangers de la consommation d'alcool, de tabac, de drogue
- à la prise en compte du développement durable.

ANNEXE 2

■ Des repères pour s'engager dans une démarche de développement durable

Cette fiche vise à identifier, définir et apprécier les démarches à engager en matière de développement durable inscrites dans le projet de la structure. Elle est organisée selon les neuf défis de la stratégie nationale de développement durable. Les défis 2, 5 et 6 sont à traiter de façon prioritaire.

Afin de s'inscrire dans une démarche de développement durable, le club ou le comité sportif tient compte de cinq critères déterminants :

- le pilotage des actions
- la transversalité des actions
- la participation de tous les acteurs et parties prenantes
- l'évaluation partagée
- l'amélioration continue.

Défi 1 / Consommation et production durables :

- privilégier les achats durables, les produits alimentaires ou autres moins emballés, éco responsables, issus de l'agriculture biologique et/ou d'une production locale de saison :
 - anticiper, organiser et assurer le tri des déchets et leur recyclage
 - privilégier la qualité du matériel plutôt que la quantité
 - s'assurer d'une bonne gestion du matériel, adaptée aux besoins, si possible en mutualisant
 - limiter les déchets liés à la logistique du projet, aux participants, au public, à l'organisation d'une action de formation, à la production d'une exposition...
- élaborer des partenariats avec des entreprises locales, si possible éco responsables.

Défi 2 / Éducation, formation, recherche :

- organiser la sensibilisation et l'information aux enjeux du développement durable pour les participants au projet
- concevoir le projet comme faisant partie d'un processus éducatif
- encourager l'engagement individuel des participants, les informer des bons comportements en matière de DD
- sensibiliser le public et les bénévoles sur les richesses des territoires où se déroule le projet et sur le développement durable
- établir un partenariat avec un organisme de sensibilisation autour du développement durable
- informer la population lorsqu'il organise un événement responsable.

Défi 3 / Gouvernance :

- développer des partenariats avec des associations environnementalistes, de solidarité, les services de l'État, les collectivités locales et l'ADEME
- si le projet doit être pérennisé, engager progressivement avec les collectivités locales, les décideurs, les responsables d'équipements locaux un dialogue autour de la promotion du développement durable dans les modes de fonctionnement et de manifestations responsables
- valoriser l'action des bénévoles en faveur de la prise de conscience des personnes au développement durable
- intégrer les différents acteurs au travers des échanges (participants, bénévoles, partenaires, collectivités, public) dans la démarche développement durable mise en place par l'organisateur
- identifier les conséquences environnementales, sociales et économiques de son action et mettre en place un plan d'action adapté.

Défi 4 / Changement climatique et énergies :

- prendre en compte et organiser une démarche de réduction des gaz à effet de serre
- sensibiliser les participants au projet par des actions de promotion des réductions de ges
- essayer de réduire les consommations d'énergie, ou s'intégrer aux actions locales existantes
- s'il y a le choix, préférer utiliser des installations sportives et des lieux de pratiques économes en énergies.

Défi 5 / Transport et mobilité durable :

- choisir un site proche des lieux de vie du public visé ou accessible facilement en transports en commun ou en modes de transports doux et encourager les participants sportifs et le public à les utiliser
- comptabiliser les kilomètres parcourus par l'organisation et proposer des moyens pour les réduire de 25% avant 2020
- mettre en place une communication (qui peut être ludique et viser le changement de comportements) autour des transports (par exemple, favoriser le transport collectif et le covoiturage, réduire et organiser les déplacements induits sur sites et entre sites...)
- dans la conception du projet, inclure la question des transports et contacter les transporteurs locaux
- évaluer les besoins en transport et encourager l'utilisation des technologies de l'information en amont du projet
- utiliser des moyens de communication permettant d'éviter les déplacements (visioconférence...).

Défi 6 / Protection et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles :

- lors de la préparation du projet, se renseigner sur la biodiversité dans l'espace utilisé, pas seulement en milieu naturel (terrains de grands jeux, golfs, etc.). communiquer auprès des organisateurs du projet et des participants sur les bons gestes et la responsabilité individuelle
- pénaliser les participants irrespectueux du milieu. prendre contact en amont du projet avec le gestionnaire d'espace naturel existant et définir avec lui les conditions d'organisation selon les enjeux spécifiques aux milieux
- privilégier les parcours existants et ou les moins sensibles
- éviter la détérioration des espaces naturels (zone public, zone organisation...)
- rationaliser la gestion de l'eau (potable, sanitaire)
- utiliser un balisage éphémère et discret qui n'a pas de conséquences néfastes sur l'environnement
- effectuer une remise en état des espaces de pratique utilisés et fortement modifiés par les concurrents, le public, l'équipe technique
- installer, si nécessaire des toilettes respectueuses de l'environnement
- favoriser des lieux d'hébergement éco responsables et proches du site où se déroule le projet
- établir un diagnostic préalable des incidences environnementales potentielles liées au projet
- créer ou utiliser des supports pour informer ou sensibiliser sur la biodiversité (exposition, projection, etc.).

Défi 7 / Santé et développement durable :

- développer des programmes de pratiques du sport comme facteur de santé, de lutte contre l'obésité et de prévention des maladies
- organiser le projet pour que la pratique sportive soit adaptée aux participants (âge, fragilité, alimentation, rythme...)
- œuvrer à la lutte contre le dopage
- promouvoir le sport des seniors (santé, maintien de l'autonomie)
- intégrer la sécurité des pratiquants dans le projet
- lors de la planification des manifestations, prendre en compte les questions de bruit, de qualité de l'air.

Défi 8 / La responsabilité sociale du sport :

- promouvoir, grâce au projet, le sport pour le plus grand nombre
- s'assurer que le projet permet à la population locale de participer, sans discrimination
- développer des projets autour du respect et de l'esprit sportif
- développer des actions d'accueil et d'intégration des jeunes
- faciliter la participation des personnes handicapées
- intégrer des personnes en difficulté ou en situation de handicap au sein de l'équipe d'organisation
- développer des emplois de qualité dans le sport et les pérenniser.

Défi 9 / Défis internationaux en matière de développement durable :

- tenir compte dans les politiques d'achat, dans les échanges, des droits fondamentaux de la personne (achats responsables et équitables, travail des enfants...)
- multiplier les actions de coopérations sportives et de solidarités internationales. Les organiser dans le sens du co développement et de la paix dans le Monde.

ANNEXE 3

■ Service civique et éthique sportive

La pratique sportive recèle de larges potentialités éducatives. Elle est un vecteur attractif et permet l'apprentissage d'une activité, la recherche de performance, l'épanouissement personnel et la socialisation.

La pratique en club est un lieu d'éducation privilégiée. En effet se confronter au respect de règles de compétition et de sécurité, inscrire son activité dans une progression permanente, se confronter et coopérer, échanger sont autant de situations qui permettent non seulement de mieux se connaître mais également de construire une socialisation et une solidarité.

Ainsi, grâce à ces aspects, la pratique sportive contribue largement à la cohésion sociale.

Ces situations collectives, d'apprentissage et de coopération doivent être utilement mises à profit par le club pour transmettre quelques grands principes qui constitueront le socle de la formation d'un futur adulte responsable, attentif à sa santé et citoyen engagé sur les valeurs de la vie démocratique et de la solidarité.

Des domaines identifiés au sein d'un club

Dans le cadre de leur projet de service civique, les volontaires pourront au sein de l'association aborder des questions et explorer des pistes de développement en vue de les inscrire dans la pratique du club.

En illustration, voici quelques exemples de problématiques dans le volet « éthique du sport » :

- l'accueil des publics au sein des clubs (publics éloignés de la pratique / accueil sans discrimination)
- le respect de l'intégrité physique et morale des personnes, le respect d'autrui
- l'apprentissage de la vie démocratique
- l'adoption de comportements éco-citoyens
- l'investissement dans des actions de solidarité
- la promotion de thèmes d'éducation pour la santé
- la lutte contre les violences et les discriminations dans le sport (dont les violences sexuelles, l'homophobie, le racisme...)
- la participation à des actions relatives à l'année européenne du bénévolat et du volontariat.

Des ressources pour accompagner un volontaire

Les ressources au sein du club (ou en lien avec le comité ou la ligue) sont à mobiliser pour accompagner la mission au regard de la thématique retenue. Des outils pourront être également obtenus auprès des pôles ressources nationaux « sport éducation mixités citoyenneté » situé au CREPS PACA – site d'Aix en Provence, « sport et handicaps » au CREPS de Bourges, « sport et santé » au CREPS de Vichy.

Le jeune volontaire, sous la tutelle de la personne en charge de l'éthique dans le sport, doit pouvoir disposer de moyens matériels utiles à l'accomplissement de sa mission (informatique, documentation...).

Dans le cadre de la déclinaison de la convention avec l'Agence du service civique, le CNOSF a développé différents outils facilitant la mise en œuvre d'une mission de volontaire en service civique (fiche explicative sur le dispositif, fiches thématiques explicitant les différents axes privilégiés dans la mise en œuvre du service civique dans le sport, des fiches de postes-types visant à donner des exemples de missions ainsi qu'une liste de Questions/ Réponses fréquemment posées). L'ensemble de ces informations est disponible sur le site du CNOSF et est transmis aux fédérations sportives et relais territoriaux du CNOSF en région et département.

Des missions à proposer à un volontaire

Sans qu'elles soient exhaustives, les missions suivantes pourraient être proposées à un volontaire :

- mener un travail conduisant à l'élaboration d'une charte ou d'une convention dans le cadre du fonctionnement du club (élaboration des règles de vie conformes aux valeurs du club...)
- mettre en place et animer un conseil de jeunes
- proposer des articles pour le journal de l'association sur des thèmes en lien avec les actions menées par le volontaire
- organiser une manifestation (tournoi, kermesse...) permettant de contribuer au financement d'un projet porté
 par une association œuvrant dans le domaine de la solidarité (nationale ou internationale), du handicap...
- favoriser le jumelage entre l'association sportive et un club dans un pays en voie de développement
- mener une action de sensibilisation pour lutter contre le dopage ou contre toute conduite potentiellement « à risque » (addictions, surentraînement...).

www.service-civique.gouv.fr